Nations Unies S/PV.5812



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5812e séance

Mercredi 19 décembre 2007, à 16 h 15
New York

Président :	M. D'Alema	(Italie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Suryo-di-Puro
	Panama	M. Suescum
	Pérou	Mme Tincopa
	Qatar	M. Al-Henzab
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation en Somalie

07-65288 (F)



La séance est ouverte à 16 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Afrah (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'exposé qu'a fait le 17 décembre le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Ahmedou Ould-Abdallah, qui a présenté des propositions en matière politique et de sécurité et a demandé à la communauté internationale de s'engager clairement. Il attend avec intérêt de recevoir plus de précisions au sujet des propositions présentées. Le Conseil appuie vigoureusement les efforts que fait le Représentant spécial du Secrétaire général en vue d'une paix durable et de la stabilité en Somalie.

Le Conseil réaffirme respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie.

Le Conseil se félicite de la nomination du nouveau Premier Ministre somalien, et espère la constitution rapide d'un gouvernement efficace. La nomination de M. Nur Hassan Hussein offre une nouvelle occasion d'aller encore de l'avant vers le dialogue et la réconciliation politique, de s'attaquer à la crise humanitaire en Somalie et de donner effet aux conclusions du Congrès de réconciliation nationale, afin d'aboutir à une feuille de route pour le reste de la période de transition et à des élections démocratiques en Somalie, comme le prévoit la Charte fédérale de transition. Le Conseil exhorte toutes les parties somaliennes à rejeter la violence et à engager, avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général, un dialogue de fond en vue d'une réconciliation nationale totale et complète.

Le Conseil se félicite également de l'exposé fait le 6 décembre 2007 par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, qui a notamment évoqué sa visite en Somalie. Le Conseil se déclare gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire en Somalie, aggravée par l'insécurité qui règne dans le pays, et souligne à nouveau la nécessité de renforcer les efforts en faveur de l'assistance humanitaire à la Somalie. Il exige de toutes les parties en Somalie qu'elles garantissent à l'ensemble de l'assistance humanitaire un accès sans entrave aux populations vulnérables, s'acquittent de leurs responsabilités et obligations au regard du droit international humanitaire, et prennent les mesures nécessaires pour protéger les civils.

Le Conseil réaffirme son appui énergique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), demande aux parties somaliennes de coopérer pleinement avec elle, exhorte une nouvelle fois la communauté internationale à fournir les ressources financières, de personnel, de matériel et de services nécessaires au déploiement complet de l'AMISOM, et prie à nouveau le Secrétaire général de se concerter avec la Commission de l'Union africaine au sujet d'un appui supplémentaire qui pourrait être fourni à la Mission.

Le Conseil demande aussi une nouvelle fois au Secrétaire général de continuer à développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies pour remplacer l'AMISOM, comme le prévoit la résolution 1772 (2007). Le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire rapport le 8 février

2007 au plus tard sur les progrès réalisés à cet égard. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/49.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.